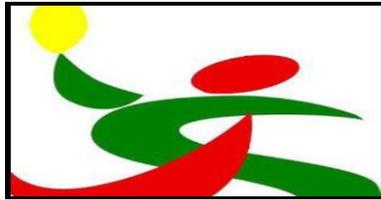




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Ministère des Sports



Comité d'Organisation des Jeux
Olympiques de la Jeunesse 2026



Les routes du développement
Agence des Travaux et de Gestion
des Routes du Sénégal

**PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA REMISE A
NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DES JEUX
OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) 2026**

D/1590/A3

**Avis d'Appel d'Offres pour les travaux de démolition des
constructions précaires autour du stade Iba Mar Diop et de
réalisation d'une clôture dans le cadre des Jeux Olympiques
de la Jeunesse (JOJ) 2026**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 Décembre 2021.
2. L'AGEROUTE (Agence des Travaux et de Gestion des Routes) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a reçu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée l'AFD) pour couvrir le coût du **Projet de remise à niveau des infrastructures sportives dans le cadre des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2026**, et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est émis.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux de démolition des installations précaires autour du Stade Iba Mar Diop et la sécurisation de l'emprise par la mise en place d'une clôture.

Les travaux seront exécutés en un marché à lot unique et indivisible et pour un délai de sept (07) mois.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x F, Fann Résidence
Tel. : +221 33 869 07 51 – Fax : +221 33 864 63 50
E-mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bsenghor@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de 09H 00 à 17H 00 à partir du **08 Décembre 2022**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

i. avoir réalisé au cours des cinq (5) dernières années à partir de 2017, trois (03) projets de travaux similaires ou de travaux de routes ou de bâtiments ayant chacun une valeur minimale de **Trois Cent Millions (300 000 000) F CFA** ;

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux ou les procès-verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès-verbaux de réception ne seront pas comptabilisées.

ii. avoir au cours des trois (3) dernières années à compter de 2019, au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **Neuf Cent Millions (900 000 000) F CFA** ;

iii. Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2019 (2019,2020 et 2021).

iv. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque d'un montant équivalent à **Cent Cinquante Millions (150 000 000) F CFA**.

Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n°SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGERROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGERROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **05 janvier 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées**. Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de

l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous le **05 janvier 2023 à partir de 10 heures 30 minutes précises (GMT)**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cinq Millions (5 000 000) F CFA**.

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE